

Ce contrat d'abonné TunTrust est conclu entre:

- L'agence nationale de certification électronique - TunTrust et
- l'abonné, la personne physique ou morale;
 - o Identifiées dans les champs de nom d'objet d'un certificat d'utilisateur final; ou
 - o Responsable de la demande, de l'installation et de la maintenance des systèmes sur lesquels un certificat TunTrust TLS / SSL est installé;
- L'organisation avec laquelle TunTrust a contracté pour demander la génération d'un certificat.

Tous les abonnés doivent d'abord lire cet accord et approuver, accepter et être lié par ses termes.

Si vous n'acceptez pas les termes de cet accord, vous n'êtes pas autorisé à être un abonné d'un certificat TunTrust et vous devez mettre fin à votre demande ou demander la révocation de ce certificat.

Cet accord incorpore par référence toute politique de certification contenue dans le certificat TunTrust et les conditions de la déclaration des pratique de certification / de politique de certification racine applicable («PC/DPC») située à l'adresse <https://www.tuntrust.tn/repository>.

L'utilisation d'un certificat signifie l'acceptation de ce certificat. En acceptant un certificat, l'abonné reconnaît qu'il accepte les termes et conditions contenus dans ce contrat d'abonné et la PC/DPC.

Les termes en majuscules non définis dans cet accord ont la signification spécifiée dans la PC/DPC.

TUNTRUST et l'ABONNÉ, ayant l'intention d'être juridiquement liés, conviennent de ce qui suit:

1- Emission; Frais: Après la soumission par l'abonné d'une demande dûment remplie et de l'acceptation de cette demande par TunTrust, TunTrust émettra le nombre de certificats demandés par l'abonné. L'abonné doit payer le prix publié ou convenu contractuellement pour ces certificats avant leur émission.

2- Utilisation, objet et limitations: L'abonné utilisera le certificat TunTrust conformément aux conditions générales de la PC / DPC.

3- Rôle et obligations de TunTrust: TunTrust agira en tant qu'autorité de certification pour le certificat TunTrust et remplira ses obligations telles que spécifiées dans le présent Accord et dans la PC / DPC. TunTrust n'est pas responsable des méthodes cryptographiques utilisées avec le certificat TunTrust. TunTrust déclare et garantit avoir respecté les exigences de la PC / DPC lors de la génération du certificat et de la vérification de l'exactitude des informations contenues dans le certificat.

4- Rôle et obligations de l'abonné: Avant d'accepter et d'utiliser un certificat TunTrust, l'abonné doit: (i) le cas échéant, générer sa propre paire de clés; (ii) soumettre une demande de certificat TunTrust; et (iii) accepter et approuver les termes de cet accord. L'abonné est le seul responsable de la protection de la clé privée sous-jacente au certificat TunTrust.

Tant que le certificat est valide, l'abonné donne son accord aux responsabilités suivantes:

- Avoir une compréhension de base de l'utilisation correcte de la cryptographie à clé publique et des certificats;
- Fournir uniquement des informations correctes sans erreurs, omissions ou fausses déclarations;
- Justifier les informations en fournissant un formulaire dûment rempli et signé personnellement;
- Compléter ces informations par une preuve d'identité et la fourniture des informations spécifiées dans la PC /DPC;
- Vérifier le contenu d'un certificat nouvellement émis avant sa première utilisation et s'abstenir de l'utiliser s'il contient des informations trompeuses ou inexacts.
- Lire et accepter tous les termes et conditions de la PC / DPC et autres réglementations et accords pertinents;
- Assurer un contrôle complet de la clé privée en ne partageant pas les clés privées et les mots de passe;
- Notifier TunTrust de toute modification apportée à l'une des informations contenues dans le certificat ou de tout changement de circonstances susceptible de rendre les informations contenues dans le certificat trompeuses ou inexacts;

- Invalider le certificat immédiatement si des informations contenues dans le certificat sont trompeuses ou inexactes, ou si des changements de circonstances rendent ces informations trompeuses ou inexactes;
- Notifier immédiatement TunTrust de tout compromis présumé ou réel de la clé privée et demander la révocation du certificat;
- Cesser immédiatement d'utiliser le certificat après (a) l'expiration ou la révocation d'un tel certificat, ou (b) tout dommage / altération présumé ou réel de la clé privée correspondant à la clé publique dans un tel certificat et retirer immédiatement un tel certificat à partir des appareils et / ou logiciels sur lesquels il a été installé;
- S'abstenir d'utiliser la clé privée de l'abonné qui correspond au certificat de clé publique pour signer d'autres certificats;
- Si le certificat nécessite l'utilisation d'un dispositif de création de signature électronique qualifié (QSCD) ou d'un module cryptographique, par exemple pour la création de signatures numériques, l'abonné doit utiliser le certificat avec un tel dispositif fourni ou approuvé par TunTrust;
- Si l'Abonné génère ses clés, il les générera de manière sécurisée conformément aux meilleures pratiques du secteur.
- Protéger la clé privée contre les accès non autorisés.

L'abonné doit indemniser TunTrust de tout dommage et pertes résultant de: (i) l'utilisation d'un certificat TunTrust d'une manière non autorisée par TunTrust; (ii) falsifier un certificat TunTrust; ou (iii) toute fausse déclaration faite lors de l'utilisation d'un certificat TunTrust. En outre, l'Abonné devra indemniser TunTrust de tout dommage (y compris les frais légaux) pour des poursuites judiciaires, réclamations ou actions de tiers se fondant sur, ou utilisant, un certificat TunTrust en relation avec: (i) la violation de l'Abonné des obligations qui lui incombent en vertu du présent accord ou de la PC / DPC; (ii) l'incapacité de l'abonné à protéger sa clé privée; ou (iii) les réclamations (y compris, sans limitation, les réclamations pour contrefaçon) se rapportant sur le contenu ou d'autres informations ou données fournies par l'Abonné.

5- Révocation: TunTrust révoque un certificat dans les 24 heures si un ou plusieurs des événements suivants se produisent:

- a) L'Abonné demande par écrit que TunTrust révoque le Certificat;
- b) L'Abonné notifie TunTrust que la demande de certificat d'origine n'était pas autorisée et n'accorde pas d'autorisation rétroactivement;
- c) TunTrust obtient la preuve que la clé privée de l'abonné correspondant à la clé publique figurant dans le certificat a subi un compromis ou n'est plus conforme aux exigences de la PC/DPC;
- d) TunTrust obtient la preuve que le certificat a été mal utilisé;
- e) TunTrust est informé qu'un abonné a violé une ou plusieurs de ses obligations matérielles en vertu du contrat d'abonné;
- f) TunTrust est informé de toute circonstance indiquant que l'utilisation d'un nom de domaine complètement qualifié (*Fully-Qualified Domain Name*) dans le certificat n'est plus légalement autorisée (par exemple, un tribunal ou un arbitre a révoqué le droit d'un titulaire de nom de domaine d'utiliser le nom de domaine, le contrat de service entre le titulaire du nom de domaine et le demandeur est résilié ou le titulaire du nom de domaine n'a pas réussi à renouveler le nom de domaine);
- g) TunTrust est informé qu'un certificat *Wildcard* a été utilisé pour authentifier un nom de domaine complètement qualifié (*Fully-Qualified Domain Name*) subordonné frauduleusement trompeur;
- h) TunTrust est informé d'un changement important dans les informations contenues dans le certificat;
- i) TunTrust est informée que le certificat n'a pas été délivré conformément à PC/DPC applicable;
- j) TunTrust détermine qu'une information figurant dans le certificat est inexacte ou trompeuse;
- k) TunTrust cesse ses opérations pour quelque raison que ce soit et n'a pas pris de dispositions pour qu'une autre AC fournisse une assistance de révocation pour le certificat;
- l) Le droit de TunTrust d'émettre des certificats en vertu des présentes exigences expire ou est révoqué ou résilié, à moins que TunTrust n'ait pris des dispositions pour continuer à gérer la CRL / OCSP;

- m) TunTrust est informé d'une possible compromission de la clé privée de l'autorité de certification subordonnée utilisée pour l'émission du certificat;
- n) La révocation est exigée par la PC/DPC de TunTrust; ou
- o) Le contenu technique ou le format du certificat présente un risque inacceptable pour les fournisseurs de logiciels ou les parties utilisatrices de certificats (par exemple, le CAB forum peut déterminer qu'un algorithme cryptographique / de signature déconseillé présente un risque inacceptable et que ces certificats doivent être révoqués et remplacés par les AC dans un délai bien défini).
- p) Si l'Abonné (ou son mandataire) ne s'est pas présenté pour récupérer son certificat ID-Trust (certificat de signature électronique) auprès de l'ANCE au bout de 90 jours calendaires à partir de la date de génération dudit certificat, l'ANCE se réserve le droit de révoquer ce certificat sans aucun préavis. Le client dont le certificat a été révoqué dans ces conditions, peut déposer une nouvelle demande de certificat sans frais supplémentaires et ce, moyennant une facture d'avoir fournie par TunTrust.

6- Exclusion de garantie: Dans la mesure permise par la loi en vigueur, la PC/DPC, le contrat d'abonné, l'accord des parties utilisatrices de certificats, le contrat de l'AC émettrice, le contrat de l'autorité d'enregistrement et tout autre document contractuel applicable dans le cadre de la PKI de TunTrust doivent décliner toute garantie possible, y compris toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.

Dans la mesure permise par la loi applicable, TunTrust ne fait aucune représentation ou garantie expresse ou implicite en vertu de la PC/DPC. TunTrust décline expressément toute garantie expresse ou implicite de quelque nature que ce soit à quiconque, y compris toute garantie implicite de titre, de non-contrefaçon, de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.

7- Limitation de responsabilité et dommages: TunTrust n'est responsable que des dommages résultant de son non-respect de la PC/DPC et provoqués délibérément ou par négligence.

- TunTrust n'est en aucun cas responsable des pertes de bénéfices, des dommages indirects et consécutifs, ou de la perte de données, dans la mesure permise par la loi applicable. TunTrust n'est pas responsable des dommages résultant des violations par l'Abonné ou les parties utilisatrices de certificats des conditions générales applicables.
- TunTrust n'est en aucun cas responsable des dommages résultant d'événements majeurs tels que décrits dans la PC / DPC. TunTrust prend des mesures commercialement raisonnables pour atténuer les effets de la force majeure en temps voulu. Les dommages résultant de tout retard causé par la force majeure ne seront pas couverts par TunTrust.
- L'abonné est responsable vis-à-vis de TunTrust et des parties utilisatrices de certificats de tout dommage résultant d'une mauvaise utilisation, d'une faute intentionnelle, du non-respect des obligations réglementaires ou du non-respect d'autres dispositions relatives à l'utilisation du certificat.

8- Bénéficiaires tiers: Tous les fournisseurs de logiciels et de systèmes d'exploitation avec lesquels TunTrust a conclu un contrat pour l'inclusion du certificat racine TunTrust en tant que certificat racine de confiance dans leurs logiciels et toutes les parties qui s'appuient sur ce certificat durant la période où le certificat est valide, sont les tiers bénéficiaires visés par le présent contrat.

9- Durée et résiliation: Le présent Accord entre en vigueur à la réception par TunTrust de l'Application de l'Abonné, et prend fin, sauf pour les dispositions qui, de par leur nature, survivent à la résiliation, à la première des dates suivantes: (i) la dernière date d'expiration du certificat de TunTrust délivré à l'abonné en vertu de cet accord; (ii) une violation des obligations de l'abonné en vertu du présent contrat; (iii) la demande écrite de l'abonné; ou (iv) la révocation de tous les certificats TunTrust délivrés à l'abonné en vertu du présent accord..

10- Loi en vigueur: Le présent Contrat d'abonné est régi et interprété conformément aux lois de la Tunisie. Ce choix de loi vise à assurer une interprétation uniforme des PC/DPC, indépendamment du lieu de résidence ou du lieu d'utilisation des certificats TunTrust ou d'autres produits et services. La loi tunisienne s'applique également à

toutes les relations commerciales ou contractuelles de TunTrust dans lesquelles la PC/DPC peut s'appliquer ou être citée implicitement ou explicitement en relation avec les produits et services de TunTrust où TunTrust agit en tant que fournisseur, bénéficiaire ou autre.

Chaque partie, y compris les partenaires, les abonnés et les parties utilisatrices de certificats de TunTrust, se soumet irrévocablement à la juridiction des tribunaux du district d'Ariana, en Tunisie.

11- PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

TunTrust respecte pleinement la loi tunisienne sur la protection des données à caractère personnel et toute autre loi applicable en Tunisie.

Toute information d'abonné qui n'est pas rendue publique par le biais de certificats émis par TunTrust est considérée comme une information privée. Toute information rendue publique dans un certificat émis par TunTrust ou par un service accessible au public fourni par TunTrust ne sera pas considérée comme confidentielle. TunTrust conserve tous les événements du cycle de vie des certificats pendant au moins 20 ans après la fin de la validité de tout certificat basé sur ces enregistrements.

12- POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

TunTrust ne rembourse pas les frais de certificats après leur émission **sauf dans le cas p) de l'article 05 de ces CGU.**

13- Avis: Tous les avis fournis par l'Abonné sont considérés comme délivrés quand ils sont soumis par écrit et remis en main propre par un service de courrier indépendant, délivrés par un accusé de réception recommandé ou certifié, ou envoyés par télécopieur avec un reçu confirmé par téléphone ou autre moyen vérifiable à :

L'Agence nationale de certification électronique,

Adresse: TUNTRUST - Agence nationale de certification électronique
Technopôle El Ghazala, route de Raoued, Ariana, 2083 Tunisia.

Tel: +216 70 834 600

Fax: +216 70 834 555

Adresse e-mail: pki@tuntrust.tn

Site Web: www.tuntrust.tn

14- Transparence des certificats: pour garantir le bon fonctionnement des certificats tout au long de leur cycle de vie, TunTrust peut enregistrer des certificats SSL avec une base de données publique de transparence de certificats. Dans la mesure où cela deviendra une exigence pour la fonctionnalité des certificats, l'abonné ne peut pas se retirer de ce processus. Les informations de journalisation du serveur sont accessibles par le public. Une fois soumises, les informations ne peuvent pas être retirées d'un serveur de journalisation.

LA SIGNATURE DU PRÉSENT ACCORD INDIQUE L'ACCUSÉ DE L'ABONNÉ ET SON ADHÉSION AUX PRÉSENTES CONDITIONS D'UTILISATION ET AUX PROCÉDURES SUR LE SITE WEB WWW.TUNTRUST.TN AINSI QUE SON CONSENTEMENT À L'UTILISATION DE SES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL POUR LA GÉNÉRATION DU CERTIFICAT DEMANDÉ.

NOM , PRENOM ET SIGNATURE